

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

Nombre de membres en exercice : **22**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **14**
Date de la convocation : **31/05/2016**

Secrétaire de séance : **Mme Doriane ALBERT**

Le Six Juin Deux Mille Seize, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme PELTIER, M. BRILAUD, M. LOUIS, M. COUSIN, Mme VERRIER, Mme ECLERCY – Adjoints
Mme HENROTTE, M. MAUZÉ, Mme ALBERT - Conseillers Municipaux délégués
Mme HAIE, Mme DERRÉ, M. COTTET, M. BOISSEAU, Mme BROCHARD formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusés et représentés : M. HAMACHE représenté par Mme PELTIER
Mme MARTIN représentée par Mme ECLERCY
M. GAINANT représenté par M. COUSIN
M. DARDILLAC représenté par M. BRILAUD
Mme BRIONNET représentée par Mme DERRÉ

Excusé et non représenté : M. COYRAULT

Absents : Mme DUMUIS, M. NERISSON

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 Mai 2016 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé :

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle la démission de Monsieur Jean-Philippe RUAUD de son poste de Conseiller Municipal. Elle informe que Monsieur Eric ESPERET devait être installé lors de cette réunion. Cependant, il ne souhaite pas répondre favorablement à notre sollicitation pour raisons personnelles et de fait il fait part de sa démission. Son courrier sera adressé à la Préfecture pour avis.

Madame Sylvette GORIAUX sera invité à rejoindre le Conseil Municipal et sera installée lors du prochain Conseil Municipal.

MARCHÉS PUBLICS

APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE TOITURE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Madame le Maire rappelle l'appel d'offres lancé pour la réfection des toitures du Presbytère, de l'ancienne école, du Catéchumène et du Lavoir Route d'Iteuil. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 Juin 2016. Cependant l'analyse des offres n'est pas finalisée et il est nécessaire de convoquer un nouveau Conseil Municipal le Jeudi 9 Juin 2016.

Madame HAIE propose de ne pas reconstruire la cheminée du Presbytère pour des questions financières.

Madame PELTIER informe que l'Architecte des Bâtiments de France souhaite que cette cheminée soit reconstruite à l'identique et elle précise qu'il y a un intérêt patrimonial à les préserver.

AVENANT AUX TRAVAUX DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur BRILAUD informe qu'il est nécessaire de signer un avenant pour des travaux complémentaires de terrassement pour modifier le niveau NGF pour l'aménagement des voiries. Cet avenant est de 1 530,61 Euros HT.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la construction de la Maison des Assistantes Maternelles et notamment les premiers travaux a mis en évidence des problèmes techniques non identifiés en début de chantier.

Il est donc proposé de modifier le marché en acceptant l'avenant ci-dessous présenté.

Il s'agit de l'avenant n°1 du lot 1 Terrassement/VRD/Gros Œuvre – SARL J.C. PERRIN et Fils qui a pour objet les travaux suivants :

- ✓ Travaux complémentaires de terrassement pour modification du niveau NGF du projet suite aux demandes du Maître d'ouvrage afin de répondre aux aménagements de voirie ultérieurs.

Montant du marché HT	93 118,96 €
Montant de l'avenant n°1	1 530,61 €
Montant de la TVA	18 929,91 €
Nouveau montant du marché TTC	113 579,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant et autorise Madame le Maire à signer celui-ci.

AVENANT AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur BRILAUD informe qu'il est nécessaire de signer deux avenants pour des travaux complémentaires.

Délibérations :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement de l'école élémentaire et notamment les premiers travaux ont mis en évidence des problèmes techniques non identifiés en début de chantier.

Il est donc proposé de modifier le marché en acceptant l'avenant ci-dessous présenté.

Il s'agit de l'avenant n°1 du lot 6 Plâtrerie/Cloisons sèches/Isolation – Entreprise DELHOUME qui a pour objet les travaux suivants :

- ✓ Suppression de la membrane d'étanchéité à l'air sur les murs et suppression du test d'étanchéité à l'air intermédiaire,
- ✓ Suite à la demande du bureau de contrôle, création de cloison et doublage CF entre classes 1 – 2 -3 et entre classe 3 et circulation de l'escalier.

Montant du marché HT	75 393,58 €
Montant de l'avenant n°1	- 5 883,44 €
- moins valeur 6 914,60 €	
- plus valeur de 1 031,16 €	
Montant de la TVA	13 902,03 €
Nouveau montant du marché TTC	83 412,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant et autorise Madame le Maire à signer celui-ci.

--

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement de l'école élémentaire et notamment les premiers travaux ont mis en évidence des problèmes techniques non identifiés en début de chantier.

Il est donc proposé de modifier le marché en acceptant l'avenant ci-dessous présenté.

Il s'agit de l'avenant n°1 du lot 12 Chauffage/Ventilation – Entreprise CIGEC qui a pour objet les travaux suivants :

- ✓ Remplacement des radiateurs fonte de l'établissement prévus traités contre la peinture au plomb par des radiateurs neufs standards.

Montant du marché HT	96 872,51 €
Montant de l'avenant n°1	1 023,70 €
Montant de la TVA	19 579,24 €
Nouveau montant du marché TTC	117 475,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant et autorise Madame le Maire à signer celui-ci.

URBANISME

RACHAT AUPRÈS DE GRAND POITIERS D'UNE PARCELLE AU FIEF DU PILIER

Madame le Maire rappelle que la Commune avait fait valoir notre droit de préemption suite au jugement sur la définition des prix par le Service des Domaines. Nous avons proposé aux propriétaires d'acheter les parcelles au prix fixé par les Domaines. L'un d'entre eux avait accepté notre proposition qui avait donné lieu à l'achat par la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS. A ce jour, GRAND POITIERS souhaite nous rétrocéder cette parcelle de 8 580 m² au prix de 96 300 Euros. Cette somme est inscrite au Budget 2016.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que l'agglomération de GRAND POITIERS a acquis en 2015 une parcelle ligugéenne via une préemption. L'acquisition était motivée par la création d'une réserve foncière sur un futur lotissement communal.

La Communauté d'agglomération de GRAND POITIERS souhaite que la Commune rachète ce terrain. Le prix de 96 300 Euros pour une surface de 8 580 m² comprend le prix du terrain (85 800 Euros), les frais d'agence (7 700 Euros) et les frais d'acte notarié (2 800 Euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ l'acquisition de cette parcelle AW 18 au lieu dit « la Baronne » d'une superficie de 8 580 m² appartenant à la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS pour la somme de 96 300 Euros,
- ✓ que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer cette acquisition.

AFFAIRES GÉNÉRALES

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de déposer dans divers organismes ou collectivités des demandes de subventions pour financer les projets.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : un dossier sera déposé au FEDER pour 40 % du montant des travaux consistant à améliorer la performance énergétique (40 % de 237 500 € = 95 000 €)

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle les travaux en cours pour l'amélioration énergétique de l'école élémentaire Clément Péruchon. Ce programme est conforme à l'appel à projets de l'Union Européenne (Programme FEDER 2014-2020°.

Il est donc possible de solliciter une subvention sur les dépenses consacrées à la performance énergétique.

Les dépenses éligibles sont de 237 500 Euros HT. Le montant subventionnable est de 95 000 Euros (40 %).

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux	237 500 €	Subvention FEDER (40 %)	95 000 €
		Autres subventions (29 %) :	
		- DETR/Réserve parlementaire/Fonds COSÉA	68 875 €
		Autofinancement	73 625 €
Total	237 500 €	Total	237 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'accepter les principes du Fonds Européen de Développement Régional,
- ✓ De solliciter une subvention auprès du FEDER d'un montant de 95 000 Euros (40 % du montant des travaux éligibles),
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

GRAND JEU : un dossier sera déposé auprès de GRAND POITIERS et du Conseil Départemental. Ce jeu consiste à valoriser le patrimoine de la Commune à travers une énigme. Il existe 4 jeux sur Poitiers et 1 sur la Commune de Charroux.

Délibération :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

Madame le Maire rappelle le projet de conception d'un Grand Jeu pour l'animation communale. Il s'agit d'un jeu d'énigmes grandeur nature dans lequel chaque participant est le héros de l'aventure. Les énigmes permettent de faire découvrir en famille, entre amis ou autres, les richesses communales.

Il est proposé de solliciter une subvention pour ce Grand Jeu.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Conception du jeu	7 956 €	Subvention Conseil Départemental	9 000 €
Inauguration et support de communication du jeu	1 000 €	Subvention GRAND POITIERS	3 000 €
Aménagement d'un local pour mise en scène	20 000 €	Autofinancement	16 956 €
Total	28 956 €	Total	28 956 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 Voix Pour et 4 Absentions, décide :

- ✓ D'accepter le principe de ce Grand Jeu,
- ✓ De solliciter le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

REFECTION DES TOITURES : un dossier sera déposé auprès du Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 25 579 Euros.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le marché de restauration de l'ancienne école, du Presbytère et du Catéchumène (travaux de couverture).

Il est proposé de solliciter une subvention pour ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux	137 896 €	Subvention Département de la Vienne	25 579 €
		Autofinancement	112 317 €
Total	137 896 €	Total	137 896 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'accepter le principe de ces travaux,
- ✓ De solliciter un subventionnement départemental le plus élevé possible (25 579 Euros),
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

SEMAINE RÉGIONALE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2016 : un dossier sera déposé auprès du Conseil Régional pour une subvention à hauteur de 4 780 Euros pour arborer le bord de la piste cyclable.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle les aménagements possibles le long de la piste cyclable, Route de Croutelle.

Une plantation d'arbres et de haie buissonnante est proposée.

L'association « Prom'Haies » a travaillé sur ce dossier et propose un aménagement.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Fourniture des plants	3 500 €	Subvention Conseil Régional	4 780 €
Animation avec les écoles	2 475 €	Autofinancement	1 195 €
Total	5 975 €	Total	5 975 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'approuver le principe de cette opération,
- ✓ De solliciter une subvention le plus élevée possible,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire rappelle les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire. Ces travaux avancent vite et il était prévu de réaliser ces travaux sur deux exercices budgétaires. Cependant afin de ne pas retarder ces travaux, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires pour pouvoir terminer ce chantier début d'année 2017.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VIREMENT DE CRÉDIT

Opération 0186	Article 21318	Fonction 334	+ 2 000 €
Opération 0232	Article 2313	Fonction 2122	+ 280 000 €
Opération 0237	Article 2315	Fonction 822	+ 9 000 €
Opération 0183	Article 21312	Fonction 2112	- 11 000 €
Opération 0191	Article 21318	Fonction 3210	- 16 000 €
Opération 0200	Article 2313	Fonction 330	- 25 000 €
	Article 2184	Fonction 330	- 5 000 €
Opération 0204	Article 21318	Fonction 324	- 5 000 €
Opération 0217	Article 2315	Fonction 8244	- 50 000 €
	Article 2315	Fonction 814	- 20 000 €
Opération 0228	Article 2151	Fonction 822	- 7 000 €
	Article 2315	Fonction 822	- 28 000 €
Opération 0230	Article 2031	Fonction 822	- 5 000 €
	Article 2151	Fonction 822	- 20 000 €
Opération 0231	Article 2031	Fonction 822	- 6 000 €
	Article 2151	Fonction 822	- 3 000 €
Opération 0235	Article 2313	Fonction 324	- 2 000 €
Opération 0236	Article 2158	Fonction 816	- 12 000 €
Opération 0238	Article 2313	Fonction 334	- 20 000 €
Opération 0239	Article 2315	Fonction 822	- 5 000 €
Opération 0241	Article 2031	Fonction 8240	- 5 000 €
Opération 0242	Article 2031	Fonction 8246	- 12 000 €
Opération 0243	Article 21568	Fonction 113	- 10 000 €
Opération 1100	Article 21578	Fonction 0206	- 4 000 €
Opération 1500	Article 21311	Fonction 0203	- 16 000 €
	Article 2183	Fonction 0202	- 3 000 €
	Article 2184	Fonction 0202	- 1 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT – OUVERTURE DE CRÉDIT

Opération 0232	Article 1641	Fonction 2122	+ 250 000 €
-----------------------	--------------	---------------	-------------

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – OUVERTURE DE CRÉDIT

Opération 0232	Article 2313	Fonction 2122	+ 250 000 €
-----------------------	--------------	---------------	-------------

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer les virements et ouverture de crédits ci-dessus.

APPROBATION D'UN RECOURS A L'EMPRUNT

Madame le Maire rappelle les travaux de l'école élémentaire et le budget 2016 où il était prévu de recourir à l'emprunt. Elle propose de réaliser un emprunt de 550 000 Euros au taux zéro pour une durée de 20 ans.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la Commune procède actuellement aux travaux d'amélioration énergétique de l'école élémentaire Clément Péruchon.

La Collectivité a lancé une consultation afin d'obtenir les meilleures conditions financières pour réaliser un emprunt.

La Caisse des Dépôts propose des prêts « croissance verte » à taux zéro. Ceux-ci permettent des travaux de rénovation des bâtiments publics afin d'accélérer la transition écologique et énergétique.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

✓ Montant emprunté	525 450 €
✓ Durée	20 ans
✓ Taux	0 %
✓ Périodicité des échéances	Annuelle
✓ Frais de dossier	Néant
✓ Indemnité de remboursement anticipé	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De recourir au prêt proposé par la Caisse des Dépôts pour un montant de 525 450 Euros sur 20 ans à taux Zéro,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Les présidents de commission sont invités à rendre compte de l'avancée de leurs travaux.

Madame HENROTTE rappelle l'organisation d'un groupe de lecture le 11 Juin 2016 au PMU Relais du Cheval. A l'issue de cette rencontre, la boîte à livre installée dans le square de la Rue Charles Charpentier sera inaugurée. Elle remercie Dominique LOUIS et Christophe BOMPAS pour l'organisation du Chantier de Jeunes ayant pu réaliser cette boîte. Elle informe également que la bibliobox (support numérique en accès libre de droit) sera mise en service prochainement. Le 18 Juin sera consacré à ce service pour promouvoir cette nouvelle activité. Les matinées contes vont reprendre grâce aux bénévoles. Les travaux des enfants des écoles seront exposés à la Médiathèque (inauguration le 24/06). Les prix du concours photos seront remis le 17/06. Elle informe que Monsieur Jean-Luc LOIRET viendra présenter ses polards le 14/10/2016.

Madame PELTIER rappelle la conférence de Monsieur GERSAL au Domaine de Givray qui a réuni 350 personnes.

Le Bureau du Tourisme est ouvert depuis début Juin. Il sera tenu par Madame NEUMAN les samedis et dimanches jusqu'à fin Septembre.

Monsieur BRILLAUD informe que les travaux d'élagage vont avoir lieu Avenue de la Plage dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue de la Plage réalisés par ERDF.

Monsieur COUSIN informe que les travaux d'aménagement de la place de contournement nécessaire pour le ramassage des ordures ménagères sont en cours. Il précise que la réfection des parkings de la Filature va avoir lieu (en face du stade et à proximité de l'entrée des Usines Nouvelles). Il organise une visite le 21 Juin 2016 avec la Commission Voirie pour visiter des différents centre-bourgs qui ont été récemment aménagés et cela dans le cadre du projet de réfection de la Place de la Mairie.

Monsieur MAUZÉ informe que les merlons doivent être tondus prochainement. Il informe que COSEA va reprendre les voiries vers la Bouletterie suite aux travaux de la LGV.

Madame VERRIER présente le résultat de l'enquête réalisée auprès des Parents d'Élèves sur la Restauration Scolaire. 220 enquêtes ont été distribuées 182 sont revenues complétées. Le taux de retour est donc de 83 % ce qui donne à ces résultats une très bonne fiabilité. Le livret scolaire est en cours de rédaction il sera distribué à la rentrée scolaire. Un concours de dessin avait été lancé sur le thème de l'école de vos rêves pour illustrer ce livret de rentrée. Les dessins seront affichés dans le restaurant scolaire.

Madame ALBERT informe que les 9 derniers panneaux du parcours pédagogiques sont en cours de réalisation et seront installés pendant le chantier de jeunes de début Juillet.

Madame ECLERCY informe que des concerts sont organisés à l'occasion de la fête de la musique le 19 juin au Kiosque et le 21 juin à l'église.

Elle informe que grâce au soutien du Lions'Club un enfant de Ligugé va pouvoir partir en vacances et que le CCAS va offrir des places pour le Futuroscope aux enfants et Madame PELTIER via le Conseil Départemental offrira des places pour les adultes (2 familles concernées).

Madame PELTIER remercie Patrice GAINANT et la Commission Animation pour l'organisation du premier Marché des Saveurs

Monsieur LOUIS rappelle l'organisation d'une réunion avec toutes les associations sur le fonctionnement du Secrétariat des Associations et la présentation de l'agenda commun. Il informe également qu'une réflexion est en cours sur le fonctionnement du bal des associations et sur les foulées ligugéennes afin de pouvoir apporter des améliorations l'année prochaine.

Madame PELTIER informe qu'une course est organisée les 2 et 3 Juillet 2016 dans le cadre de l'année Martinienne à TOURS. Monsieur SELOSSE, Directeur du Centre Culturel Européen de Saint-Martin de Tours est organisateur de cette manifestation. Une course reliant Tours à Poitiers via Saint-Benoît et Ligugé aura lieu et l'idée est de remettre un émail de l'Abbaye Saint-Martin soit remis aux coureurs pour l'apporter à Tours et être donné au Maire de Tours par Madame le Maire de Ligugé. Cette année le feu d'artifice tiré le 25 Juin sur le Plan d'Eau de la Filature aura pour thème l'année Martinienne avec des textes écrits par Monsieur PASTOR et lus par les membres de l'association Bouches @ oreilles.

ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES

Madame le Maire rappelle les deux dossiers en cours :

- ✓ Le transfert de la compétence voirie au 1^{er} Juillet 2016. L'estimation des charges à transférer est en cours (matériels – personnel - emprunts – charges). Une CLETC aura lieu le 13 Juin pour entériner les charges. Ligugé est dans une situation favorable avec une attribution de compensation estimée 740 000 Euros (richesse apportée par la commune à laquelle on retire les charges nécessaires pour la gestion des charges transférées 360 000 Euros). A partir de 2018, la compétence sera entièrement transférée avec 2,2 équivalents temps plein.
- ✓ Extension du périmètre de l'intercommunalité avec 40 communes (au départ 42 mais avec la fusion des communes de St Cyr/Beaumont et Jaunay-Clan/Marigny Brizay = 40 communes) au 1^{er} Janvier 2017. Il faut étudier les compétences de chaque intercommunalité. 4 groupes de travail sont constitués (Madame le Maire est inscrite dans les groupes finances et organisation des compétences) :
 1. Finances: Vise à élaborer une règle comptable pour le budget à l'horizon 2018 avec l'élaboration d'un cahier des charges sur les 5 EPCI,
 2. Organisation Compétences: Définition des pôles territoriaux. Le Cabinet ALGOE est chargé de rencontrer les Présidents des EPCI, les Maires et Directeurs de chaque commune pour connaître les exigences des élus,
 3. Projets: Analyse des forces/faiblesses Menaces/opportunités de la future intercommunalité,
 4. Communication: Canaux de communication à retenir pour informer les habitants de cette nouvelle intercommunalité.

Monsieur BRILAUD informe qu'il a assisté à une réunion sur le PLU intercommunal. Chaque commune a présenté ses projets. Une cartographie complète est en cours de réalisation grâce à un outil informatique d'aide au pilotage et à la décision développé par Monsieur GUILLOT de la communauté d'agglomération.

DELIBERATIONS DIVERSES

FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE

Madame le Maire informe que le Contrôle de la Légalité de la Préfecture souhaite que l'on reprenne la délibération n°23/16 sur l'indemnité de fonction du Maire suite à une mauvaise interprétation des textes. Il est nécessaire de créer un poste de 6^{ème} Adjoint.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle la délibération n°023/16 du 21 Mars 2016 relative à la fixation des indemnités de fonction du Maire.

Suite à la remarque de Madame la Préfète de la Vienne, il est proposé de modifier cette délibération de la façon suivante :

Madame le Maire rappelle la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015. Elle précise que la loi permet de déroger à cette attribution maximale. Elle précise également qu'il est nécessaire que l'enveloppe indemnitaire globale ne soit pas dépassée. Et à ce titre, il est décidé de créer un sixième poste d'Adjoint et de supprimer un poste de Conseiller délégué.

Madame le Maire prendra l'arrêté nécessaire de nomination d'un Adjoint qui détiendra une délégation de fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'acter la volonté du Maire de déroger à la loi et d'attribuer une indemnité de fonction au Maire au taux de 37,84 % de l'indice 1015,
- ✓ De créer un poste d'Adjoint supplémentaire et de supprimer un poste de Conseiller délégué,
- ✓ De préciser que le taux des indemnités des Adjoints sont variables et ceux des Conseillers délégués inchangés.

CONVENTION TRIPARTITE POUR LE PRÉLÈVEMENT DES DÉPENSES DE FOURNITURE D'ÉNERGIE

Madame le Maire informe que suite au changement de fournisseur d'énergie, il est nécessaire d'autoriser le paiement des factures par prélèvement et de fait de signer une convention.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la Collectivité a la possibilité par partenariat de payer les factures d'énergie par prélèvement direct.

Ce partenariat se concrétise par une convention tripartite entre :

- ✓ La Commune de LIGUGÉ,
- ✓ La Trésorerie de Biard,
- ✓ ALTERNA, Fournisseur d'énergie.

Ce prélèvement simplifie et accélère le paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les termes de la convention ci-dessus présentés et d'accepter le principe de prélèvement pour les factures d'énergie,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention tripartite de prélèvement.

REMERCIEMENTS

- ✓ De Madame MESMIN de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour le prêt des isolements lors d'une élection professionnelle,
- ✓ De Monsieur PHILIPPE pour Monsieur COUSIN pour les travaux qui seront réalisés au Presbytère,
- ✓ Pour les subventions allouées lors du budget aux associations :
 - Récré A Patch,
 - Comité de Jumelage LORCH,
 - AFTIL,
 - CROQUONS LA VIE.
- ✓ Madame PELTIER remercie l'ensemble des élus pour l'avancement du programme de travaux lors de ce premier semestre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 9 Juin 2016 à 20 heures.